Lutte contre les violences sexistes et sexuelles : dix ans d'engagement de la CGT

2004

LA CGT SE MOBILISE POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Lors des négociations de l'accord national interprofessionnel sur l'égalité professionnelle, la CGT se bat pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en portant des revendications contre les stéréotypes sexistes et le harcèlement sexuel au travail. Un engagement qui contribuera à faire reconnaître les violences sexistes et sexuelles comme un enjeu syndical majeur.

2013

LA CGT AFFIRME SON ENGAGEMENT ABOLITIONNISTE

Les débats après le dépôt de la proposition de loi sur la prostitution accélèrent la construction d'une position abolitionniste, affirmée lors de la mobilisation du 23 novembre contre les violences faites aux femmes.

2016

UNE LOI POUR LUTTER CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Le vote de la loi du 13 avril 2016 marque une avancée dans la lutte contre le système prostitutionnel. La CGT, qui défend une position abolitionniste, souligne la nécessité de garantir les droits des victimes et de mobiliser les moyens humains et financiers indispensables à leur accompagnement.

2018

LES MOBILISATIONS FÉMINISTES PRENNENT DE L'AMPLEUR

Après la déferlante #MeToo, la CGT s'engage aux côtés des associations féministes au sein du collectif #NousToutes, qui organise de grandes mobilisations contre les violences faites aux femmes. Elle porte également la nécessité de traduire cette prise de conscience en droits concrets pour les travailleur·ses, notamment contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

2019

UNE VICTOIRE SYNDICALE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES AU TRAVAIL

La CGT, aux côtés de la Confédération syndicale internationale (CSI), contribue à l'adoption de la convention 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT), première norme internationale consacrée à la lutte contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail. Une avancée majeure qui reconnaît notamment les conséquences des violences conjugales sur la vie professionnelle et ouvre la voie à de nouveaux droits pour les travailleur·ses.

2024

CRÉATION D'UNE COALITION FÉMINISTE POUR UNE LOI INTÉGRALE

Aux côtés d'associations féministes et de défense des droits des enfants, la CGT participe à la création d'une coalition de 45 organisations pour obtenir une loi intégrale contre les violences sexuelles. Ensemble, elles élaborent 140 propositions pour renforcer la prévention, mieux protéger et accompagner les victimes, améliorer l'accès à la justice et lutter contre l'impunité des agresseurs. Pour combattre les violences sexistes et sexuelles au travail, la CGT porte notamment des mesures pour renforcer les obligations des employeurs.

2025

2025 : LE COMBAT POUR UNE LOI INTÉGRALE ENTRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 2 décembre 2025, une proposition de loi intégrale contre les violences sexuelles, inspirée des travaux de la coalition féministe, est déposée à l'Assemblée nationale par la députée Céline Thiébault-Martinez. Soutenue dès son dépôt par 110 parlementaires de différents groupes politiques (sauf RN), elle marque une nouvelle étape pour traduire les revendications portées par les associations et les organisations syndicales en mesures législatives.

2026

UNE PREMIÈRE VICTOIRE POUR LA LOI INTÉGRALE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Les nombreuses mobilisations suscitées par le meurtre de Lyhanna, renforcent l'exigence d'une loi intégrale contre les violences sexuelles. Après plusieurs mois de mobilisations, l'Assemblée nationale adopte, le 13 octobre 2026, la proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles. Plusieurs revendications portées par la CGT sur les droits au travail figurent dans le texte. Une victoire d'étape, qui doit encore être confirmée par le Sénat et accompagnée des moyens financiers nécessaires à son application.